


**LE
FESTIVOIX
DE TROIS-RIVIÈRES**

**Le village des artisans 2011
FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

Renseignements personnels

Entreprise

Nom

Prénom

Adresse

Ville (municipalité)

Code postal

Téléphone

Cellulaire

Courriel

Site web

Type de véhicule

Renseignements sur les produits et l'entreprise

Les candidats possédant un portfolio devront le faire parvenir en version électronique ou papier

Type d'art (joaillerie, céramique, textile, etc.)

Matériaux utilisés

Méthode de fabrication

Liste et description des produits offerts (**joindre des photos**)

Matériel électrique qui sera utilisé (ex : éclairage)

Veillez noter que les dossiers des artisans seront soumis à un comité de sélection afin d'assurer un standard de qualité des produits exposés. Nous ne garantissons pas l'exclusivité des produits offerts. Les produits non-mentionnés dans le formulaire d'inscription ne pourront être exposés au village des artisans (veuillez utiliser une feuille supplémentaire au besoin).

Vos besoins

- Location d'un kiosque avec tente fournie par le FestiVoix (incluant 1 table + 2 chaises): 900.00\$ + taxes
- Location de table : 10.00\$ + taxes _____ Quantité
- Location de chaise : 5.00\$ + taxes _____ Quantité



Suite FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Vous devez remplir le formulaire d'inscription et envoyer un chèque de dépôt d'une valeur de 512,66\$ adressé à l'ordre du FestiVoix de Trois-rivières. Suite à la réception de ces documents et à l'encaissement du premier dépôt, le comité de sélection vous enverra le contrat ainsi que la confirmation de votre numéro de kiosque. **La date limite des inscriptions est le 23 avril 2011.**

**En cas de désaccord avec les termes du contrat déposé, le FestiVoix s'engage à vous rembourser votre dépôt immédiatement.*

Prière de retourner le formulaire, les photos et le dépôt à l'adresse suivante

Le FestiVoix de Trois-Rivières

857, rue Saint-Pierre, Trois-Rivières (QC) G9A 4W3

Téléphone : (819) 372-4635, télécopieur : (819) 372-1393

Ou par courriel à l'adresse suivante : promotion@festivoix.com



**Le village des artisans 2011
RENSEIGNEMENTS UTILES**

- Dates :** Du 30 juin au 10 juillet 2011
- Heures d'opération :** Du 30 juin au 10 juillet 2011
De 15 h à 23 h 30 les soirs de semaine (du lundi au jeudi)
De 13 h à 23 h 30 les soirs de fin de semaine (vendredi, samedi et dimanche)
- Lieu :** Rue des Casernes et rue des Ursulines
Voir nouveau plan détaillé dans le document du village des artisans, p. 7.
- Espace :** Tente 12' x 12' avec plancher en bois.
- Matériel fourni :** 1 table (6 pieds) et 2 chaises, éclairage de base et une prise électrique.
(limite de 1500 watts/12.5 ampères)
- Surveillance :** Sécurité de nuit, mais il est fortement recommandé de vider les kiosques.
- Stationnement :** Une vignette de stationnement sera remise par kiosque.



Le village des artisans 2011 CONDITIONS À RESPECTER

1. **Le locataire** s'engage à ne pas mettre de musique excessive. Le village des artisans étant situé dans un quartier résidentiel, seule la musique à très bas volume sera tolérée. L'extinction totale de la musique sera exigée à partir de 22 h. Une vérification accrue sera effectuée à cet effet.
2. **Le locataire** s'engage à fournir ses propres rallonges électriques, affiches ainsi que tout dispositif d'éclairage supplémentaire à celui fourni par le FestiVoix.
3. **Le locataire** s'engage à respecter le « wattage » accordé (1500 watts) sous peine d'amende voire même d'expulsion. Une vérification accrue sera effectuée à cet effet.
4. **Le locataire** s'engage à respecter les heures d'opération et à assurer la vente **à l'intérieur** de ces heures.
5. **Le locataire** s'engage à joindre un chèque de dépôt au montant de 512,66\$ lors de la réservation du kiosque et à acquitter la totalité de la somme en date du 1^{er} juin 2011, sans quoi sa réservation se verra annulée sans remboursement du dépôt initial.
6. **Le locataire** utilisera l'espace de vente attribué par le FestiVoix **se limitant à l'intérieur du kiosque**. De la marchandise sera autorisée à moins de deux pieds hors de cet espace.
7. **Le locataire** s'engage à ne pas suspendre des produits trop lourds accrochés à la tente. Nous faisons confiance à votre jugement.
8. **Le locataire** s'engage à ne pas laisser de véhicule sur les sites lors des heures d'opération. Le cas échéant, le FestiVoix devra faire remorquer les véhicules aux frais des propriétaires.
9. **Le locataire** accepte les choix que le FestiVoix fera quant aux produits à vendre et s'engage à respecter la liste que le FestiVoix aura autorisée.
10. **Le FestiVoix** pourra révoquer le droit de vendre un ou des produits n'ayant pas été soumis à l'étude et à l'approbation de l'organisation qui pourra, le cas échéant, entraîner une expulsion sans compensation tel que spécifié au contrat.
11. **Le FestiVoix** s'engage à fournir une table ainsi que deux chaises à chacun des kiosques
12. **Le FestiVoix** ne fournit en aucun cas de l'hébergement, de la nourriture ou des breuvages aux artisans.
13. **Le locataire** s'engage à respecter les termes et conditions du contrat de location.
14. **Le FestiVoix** s'engage à fournir de la sécurité de nuit sur le site, cependant l'artisan demeure responsable de ses produits.
15. **Le FestiVoix** n'est pas responsable des bris et/ou des vols et/ou du vandalisme causé(s) aux équipements et aux matériaux du locataire.